

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 24 mars 2011 relatif à la composition des
Commissions zonales de gestion des emplois pour
l'enseignement préscolaire et primaire officiel
subventionné, ordinaire et spécialisé**

A.Gt 16-12-2021

M.B. 31-01-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, articles 6, 13, § 2, et 15 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié ;

Considérant qu'il convient de remplacer des Présidents démissionnaires;
Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;
Après délibération ;

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- au 1^{er} tiret, les mots «Mme Martine POISSEROUX, directrice» sont remplacés par les mots «Mme Fabienne PIERRE, attachée» ;
- au 2^e tiret, les mots «Mme Fabienne PIERRE» sont remplacés par les mots «Mme Laura BARBONI».

Article 2. - A l'article 2, 1^{er} tiret, du même arrêté, les mots «Mme Gaëtane De la BOURDONNAYE» sont remplacés par les mots «Mme Céline PATERNOSTRE».

Article 3. - A l'article 3, 2^e tiret, du même arrêté, les mots «Mme Eléonore MATHIEU» sont remplacés par les mots «Mme Sarah CLAES».

Article 4. - A l'article 4, 2^e tiret, du même arrêté, les mots «Mme Eléonore MATHIEU» sont remplacés par les mots «Mme Sarah CLAES».

Article 5. - A l'article 5, 2^e tiret, du même arrêté, les mots «Mme Eléonore MATHIEU» sont remplacés par les mots «Mme Sarah CLAES».

Article 6. - Les articles 1^{er} et 2 produisent leurs effets le 1^{er} septembre 2021 et les articles 3 à 5 produisent leurs effets le 1^{er} mars 2021.

Article 7. - La Ministre de l'Éducation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 16 décembre 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Éducation,

C. DESIR